

PROTOCOLE POUR LE RENOUELEMENT DES PERMIS D'EXPLOITATION DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE PUISSANCE ET D'UNE INSTALLATION DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE GENTILLY-2

DATE : 2010-10-05

VERSION : 1

HYDRO-QUÉBEC

**COMMISSION CANADIENNE
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

Table des matières

Résumé des modifications	3
Portée du Protocole.....	3
1. Objectif.....	4
2. Introduction.....	4
3. Méthode d'autorisation	4
4. Calendrier	5
5. Rôles et responsabilités.....	5
5.1 Structure de gouvernance de la CCSN	5
5.2 Structure de gouvernance d'HQ	6
6. Représentants des organismes	6
7. Énoncé de travail.....	7
7.1 Aspects techniques des renouvellements de permis	8
7.2 Activités et éléments à réaliser	9
7.2.1 Documents à produire	9
7.2.2 Autres éléments à réaliser	10
7.3. Processus de résolution des conflits.....	11
8. Révision du protocole	12
9. Références.....	12
10. Glossaire.....	13

Résumé des modifications

N° de section	Différence
i	Version-initiale-ébauche
ii	Ébauche contenant les commentaires du personnel CCSN et d'Hydro-Québec
1	Version initiale pour autorisation (avec plan d'ex. au 8 octobre)

Portée du Protocole

Ce protocole est de nature strictement administrative. Aucun des énoncés qu'il contient n'a pour effet de modifier les compétences et le pouvoir discrétionnaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) dans son évaluation des demandes de permis effectuées conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) (1). Ce protocole ne constitue en aucune façon une dérogation aux permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance et d'une installation de déchets radioactifs de Gentilly-2 actuellement en vigueur.

1. Objectif

Ce protocole vise à fournir un cadre permettant au personnel d'Hydro-Québec et de la CCSN de préparer la documentation nécessaire à la Commission pour évaluer la demande de renouvellement des permis d'exploitation du réacteur nucléaire de puissance et d'une installation de déchets radioactifs de Gentilly-2 qui seront intégrés en un seul permis.

2. Introduction

Le cadre juridique pour le renouvellement de permis est constitué de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) [1] et de ses règlements d'application.

Le personnel d'Hydro-Québec et de la CCSN coordonneront leurs efforts pour la demande de renouvellement du permis d'exploitation combiné de Gentilly-2 afin de satisfaire aux mandats et aux responsabilités des deux organismes.

En participant à cet effort coordonné et en travaillant de façon responsable dans l'intérêt du public, la CCSN conserve son indépendance à titre d'autorité chargée de la réglementation de l'énergie nucléaire et Hydro-Québec continue d'être l'unique responsable de l'exploitation sûre du réacteur de Gentilly-2.

Il est entendu que :

- la sûreté ne sera pas compromise dans les recommandations faites à la Commission sur le permis;
- l'objectif est de rassembler un ensemble complet d'information et de recommandations pour permettre à la Commission de rendre une décision relativement à la demande de renouvellement du permis.

Le protocole expose le cadre dans lequel les deux organismes travailleront et fournit une estimation globale de l'échéancier.

3. Méthode d'autorisation

Afin de ne négliger aucune responsabilité en matière de sûreté, la CCSN et Hydro-Québec reconnaissent l'importance d'un accord de collaboration bien planifié et bien coordonné.

Hydro-Québec a déjà déposé les documents qui forment la base sur laquelle le projet de réfection repose. Cependant, Hydro-Québec doit aussi expliquer à la Commission comment la sûreté sera maintenue alors que le projet de réfection est reporté. Plusieurs éléments de réponse se trouvent dans ces documents et doivent être remis en perspective.

4. Calendrier

Le calendrier qui figure dans l'énoncé de travail de ce protocole prend en considération l'échéance du renouvellement du permis au 31 décembre 2010 et les préavis exigés par les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* [2].

Il est évident que le nombre de travaux prévus dans ce calendrier est imposant et que certains risques liés à leur exécution pourraient causer des retards. Pour assurer l'atteinte des échéances, des solutions aux retards éventuels seront aussitôt apportées par l'ajustement des ressources ou de l'échéancier du protocole. Ces ajustements se feront conformément au processus de révision du protocole décrit plus bas.

Le titulaire peut proposer des solutions compensatoires lorsque les risques le justifient.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Structure de gouvernance de la CCSN

La CCSN a mis sur pied le Comité directeur sur le renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2 pour s'assurer que les programmes liés au renouvellement du permis pour 5 ans bénéficient d'une orientation stratégique ainsi que d'une supervision et d'un soutien des cadres supérieurs.

Présidé par le premier vice-président, Direction générale de la réglementation des opérations (DGRO), ce comité se compose de représentants de toutes les directions pertinentes :

- le vice-président de la Direction générale du soutien technique
- le directeur général de la Direction des centrales nucléaires
- le directeur général de la Direction de l'évaluation et de l'analyse
- la directrice générale de la Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques
- le directeur de la Division du programme de la réglementation de Gentilly-2/Point Lepreau
- le gestionnaire de projet (secrétaire)
- autres, au besoin

L'objectif de ce comité directeur est de permettre au personnel de la CCSN de remplir son mandat, qui est de soumettre à la Commission des recommandations concernant le renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2 en 2010. Pour remplir cette fonction, le comité doit s'assurer que les activités d'autorisation des installations de Gentilly-2 :

- sont reconnues comme prioritaires
- disposent des ressources suffisantes
- respectent les échéances
- respectent les pratiques de gestion de projet

- prévoient des plans de vérification adéquats
- sont cohérentes dans leur application comme dans leurs exigences
- respectent le processus et les orientations techniques approuvés

Le Comité directeur sur le renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2 doit rendre compte au président de la CCSN par l'intermédiaire du premier vice-président de la DGRO.

5.2 Structure de gouvernance d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a mis sur pied une équipe de gestion composée de cadres et de cadres supérieurs pour examiner et approuver les recommandations :

- la directrice principale, Projets de développement et production nucléaire
- le directeur, Production nucléaire
- le chef de centrale, Gentilly-2
- le chef, Services techniques
- la chef, Gestion intégrée des travaux
- autres, au besoin

6. Représentants des organismes

Les représentants des organismes sont responsables des travaux réalisés dans le cadre de ce protocole et rendent compte à leurs organismes de gouvernance respectifs si un problème risque de perturber le calendrier ou de modifier la portée du travail.

Dans le cadre de ce protocole, la CNSC sera représentée par :

1. Le directeur de la DPRGPL (poste actuellement occupé par F. Rinfret) pour les questions de gouvernance.
Téléphone : 613-996-2193
Téléphone cellulaire : 613-791-0267
Télécopieur : 613-992-4572
Courriel : Francois.Rinfret@cnsccsn.gc.ca
2. Le gestionnaire du projet de renouvellement du permis du réacteur de Gentilly-2 (poste actuellement occupé par I. Gingras) pour les questions de mise en œuvre.
Téléphone : 613-995-2895
Téléphone cellulaire : 613-298-1868
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : Isabelle.Gingras@cnsccsn.gc.ca

Dans le cadre de ce protocole, Hydro-Québec sera représentée par :

1. Le chef de centrale - Gentilly-2 (poste actuellement occupé par C. Gélinas) pour les questions de gouvernance.

Téléphone : 819-298-2943 poste 7907
Téléphone cellulaire : 819- 692-2407
Courriel : Gelinas.Claude@hydro.qc.ca

2. La chef Gestion intégrée des travaux – Gentilly-2 (A. Faler) pour les questions de mise en œuvre.

Téléphone : 819-298-2943 poste 5166
Téléphone cellulaire : 819-269-0239
FAX : 819-298-5166
Courriel : Faler.Ann@hydro.qc.ca

Pour nommer de nouveaux représentants, les parties doivent transmettre un avis écrit.

7. Énoncé de travail

Cette série d'échéances et de tâches de haut niveau découle du processus décrit dans le document RD-360 (ébauche 2010) [3] et du contenu du CMD 10-H15. Le CMD présentait des sujets de discussion où on ne rapportait pas de dates de fermeture. De plus, les documents soumis par Hydro-Québec ne contenaient pas suffisamment de renseignements pour démontrer que l'exploitation sécuritaire de la centrale est assurée après le début annoncé de la réfection soit le printemps 2011 [4]. Le sujet de l'assurance de la qualité [5] doit être considéré en vue de démontrer la capacité du titulaire à amorcer une réfection. Le report a aussi des conséquences sur la tenue d'un arrêt de production en 2011. Voici donc les principaux éléments du plan de haut niveau.

Ce chapitre comprend l'information nécessaire pour l'élaboration d'un plan de niveau 1 complet, en précisant les échéances et les tâches à réaliser.

7.1 Aspects techniques du renouvellement de permis

Les tâches se divisent en cinq parties :

Partie 1	Définition du plan d'exploitation d'HQ	Entente sur format et contenu d'un plan d'exploitation - Production et Soumission du plan d'exploitation par HQ
		Revue du plan d'exploitation et approbation par CCSN Revue des activités (engagements réglementaires) d'un arrêt 2011 ou autre, selon le cas, par la CCSN
		Recommandation du plan d'exploitation au CMD - CCSN
Partie 2	Fermeture des sujets techniques encore ouverts et disposition	Revue conjointe des sujets ouverts du CMD 10-H15 -
		Analyse du plan de fermeture des sujets ouverts du CMD H15 : (lacunes et ouverts) -
		Suivi des plans de fermeture – <ul style="list-style-type: none"> • AIA (Agence d'inspection agréée) • DR-24 • Trois Procédures – qualité des composants Soumission du plan d'amélioration en assurance de la qualité - HQ Discussion des nouveaux sujets d'importance ouverts en 2010 et avant dépôt du CMD en début octobre 2010 (RAG)
		Décision du transfert des sujets ou parties de sujets éléments ouverts au MCP ou autre processus par la CCSN
Partie 3	Développement du permis et du Manuel des conditions du permis (MCP)	Rédaction et soumission des plans de transition vers nouvelles normes - HQ Entente sur les plans de transition -
		Rédaction du permis (ébauche) et MCP (ébauche)
Partie 4	Suivi et fermeture des plans d'amélioration	Suivi et fermeture des sujets ouverts - HQ et CCSN Suivi et fermeture des plans de transition par HQ et CCSN dans le MCP - HQ et CCSN CMD supplémentaire si requis - CCSN
Partie 5	Préparation et approbation du CMD	Préparation du CMD standard par la CCSN Approbation du CMD standard par la direction de la CCSN

Le temps prévu pour chaque partie du projet est précisé à la section 7.2.

L'échéancier de la partie 5 sera précisé lorsque la demande du titulaire pour prolonger le permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2 actuel sera reçue. Ce protocole prend fin lorsque le processus entamé de renouvellement des permis d'exploitation du réacteur et de gestion de déchets sera complété.

7.2 Activités et éléments à réaliser

Les résultats attendus sont divisés comme suit :

- Documents à produire et tâches à exécuter
- Éléments devant être réalisés en commun
- Réunions
- Autres éléments devant être réalisés par HQ
- Autres éléments devant être réalisés par la CCSN

7.2.1 Documents à produire

Documents à produire	Date visée	État et organisme(s) responsable(s)
Partie 1		
Produire Plan d'exploitation	8 octobre 2010	HQ
Approuver Plan d'exploitation	29 octobre 2010	CCSN
Recommander au CMD	5 novembre 2010	CCSN
Partie 2		
Revue conjointe des sujets ouverts du CMD 10-H15 et Production de la Liste H15	24 septembre 2010	CCSN-HQ
Consentement du contenu de la Liste H15	1 octobre 2010	CCSN-HQ
Contrat HQ et Agence d'inspection agréée (AIA)	31 décembre 2010	HQ
Programme d'Assurance de la qualité des appareils retenant la pression (HQ doc DR-24) produit par HQ	15 octobre 2010	HQ
DR-24 approuvé	31 décembre 2010	HQ (RBQ)
Procédures du programme AQ composants retenant la pression (Enregistrement, Classification, Réconciliation)	15 octobre 2010	HQ
Procédures du programme AQ composants retenant la pression approuvées	31 décembre 2010	CCSN
Préparation du plan d'amélioration en assurance de la qualité par HQ	20 septembre 2010	HQ
Soumission du plan d'amélioration en assurance de la qualité par HQ	1er octobre 2010	HQ
Approbation du plan d'amélioration en assurance de la qualité par HQ	7 octobre 2010	CCSN
Produire liste de sujets supplémentaires post CMD-H15	29 octobre 2010	CCSN-HQ

Documents à produire	Date visée	État et organisme(s) responsable(s)
Partage du suivi entre MCP et autre processus document – Liste H15 amendée	29 octobre 2010	CCSN-HQ

Partie 3		
Discussions sur libellé du MCP et inclusion des plans de transition d’HQ	1er octobre 2010	CCSN - HQ
Intégrer commentaires d’HQ au MCP	4 octobre 2010	CCSN
Réunion de discussion	5 octobre 2010	CCSN - HQ
Intégrer commentaires sur les plans de transition et MCP par la CCSN	8 octobre 2010	CCSN
Ébauches terminées, permis et MCP	22 octobre 2010	CCSN
Partie 4		
CMD prêt pour signatures internes et CMD supplémentaire ébauche	15 octobre 2010	CCSN
Partie 5		
Dépôt CMD renouvellement de permis	8 novembre 2010	CCSN
Document commun et présentation HQ	8 novembre 2010	HQ

7.2.2 Autres éléments à réaliser

Réunions

Réunions, Niveau opérationnel

Des réunions mensuelles d’examen Hydro-Québec-CCSN auront lieu pour étudier la progression des travaux et mettre en lumière toute question problématique ou litigieuse. Au moins deux des participants suivants doivent être présents à ces réunions d’examen :

- Directeur, DPRGPL CCSN
- Gestionnaire de projet ou remplaçant CCSN

- Chef de centrale Hydro-Québec
- Gestionnaire du projet ou remplaçant Hydro-Québec

Réunions techniques

Les réunions d'experts techniques de la CCSN et Hydro-Québec auront lieu lorsque requis. Les représentants des organismes ou leurs délégués participeront aux réunions techniques pour assurer une continuité dans le processus de renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2.

Réunions de la direction

Appels aux deux semaines et aux autres réunions au besoin.

7.3. Processus de résolution des conflits

Les membres du personnel de la CCSN et d'Hydro-Québec ont accepté de coordonner le travail requis pour les fins du renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2, conformément aux exigences de la LSRN. Des désaccords pourraient survenir pendant la réalisation de ce travail. Un mécanisme d'examen et de résolution des conflits permettra d'assurer l'impartialité et de contribuera à l'achèvement du travail dans des délais raisonnables.

Étape 1 : Détermination et résolution du problème par les employé(e)s

1. Hydro-Québec et la CCSN tiendront des réunions mensuelles pour évaluer l'état d'avancement et mettre en lumière les enjeux ou les désaccords profonds.
2. Les politiques gouvernementales sur l'efficacité des réglementations de même que les exigences en matière d'octroi de permis établies serviront de cadre aux décisions sur les problèmes à résoudre.
Les deux parties devront toutefois s'entendre préalablement sur ce point.
3. Chaque partie s'engage à résoudre les problèmes qui pourraient se présenter lors de ces réunions mensuelles.
4. Si un problème ne peut être résolu à cet échelon, il sera documenté (bref résumé factuel du problème et paragraphe sur les positions de chaque organisme) par les membres du comité, et ce, dans un délai de deux semaines suivant l'échec de la résolution. Le problème sera ensuite soumis aux cadres supérieurs (étape 2).

Étape 2 : Résolution par les cadres supérieurs

1. Une copie des documents présentant le problème non résolu à l'étape 1 sera acheminée au directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires (CCSN), au directeur général, Direction de l'évaluation et de l'analyse (CCSN) et au directeur, Direction Production nucléaire (Hydro-Québec). Ceux-ci devraient se réunir dans les 14 jours pour résoudre le problème.
Ce processus de résolution sera documenté.
2. Si un problème ne peut être résolu à cet échelon, il sera soumis au premier vice-président (étape 3) dans un délai de 7 jours.
Les documents originaux et révisés produits à l'étape 1 seront remis au premier vice-président.

Étape 3 : Résolution par la direction

Une copie des documents présentant le problème non résolu à l'étape 2 sera acheminée au premier vice-président, Direction générale de la réglementation des opérations (CCSN) ainsi qu'à la Directrice principal, Direction principale Projets de développement et production nucléaire (Hydro-Québec), qui se réuniront dans un délai de 14 jours pour résoudre le problème. Ce processus de résolution sera documenté.

8. Révision du protocole

Les révisions éventuelles de ce protocole seront coordonnées par les représentants des organismes et devront être approuvées par les structures de gouvernance de ces organismes.

9. Références

- [1] Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch.9
- [2] *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire 2000, DORS/2000-211.*
- [3] Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires, document d'application de la réglementation RD-360, février 2008. (version 2010 est en ébauche)
- [4] Lettre de Rinfret à Gélinas, Plan d'exploitation et réfection, 10 août 2010, edoc 3592410
- [5] Lettre de Rinfret à Gélinas, Suivi : Gestion de qualité, 9 août 2010, edoc 3592032

10. Glossaire

CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CMD	Document à l'intention des commissaires (CCSN)
DGRO	Direction générale de la réglementation des opérations (CCSN)
DPRGPL	Division du programme de réglementation de Gentilly et Point Lepreau (CCSN)
DR-24	Document décrivant le programme de qualité des appareils retenant la pression (Hydro-Québec pour Gentilly-2)
HQ	La société Hydro-Québec
Liste H15	Document conjoint CCSN-Hydro-Québec décrivant les sujets ouverts du document CMD-10-H15 pour assurer le suivi de ces sujets

Date : _____

Louise Pelletier
Directrice principale, Projets de développement et production nucléaire
Hydro-Québec

Date : _____

Ramzi Jammal
Premier Vice-président
Commission canadienne de sûreté nucléaire
